

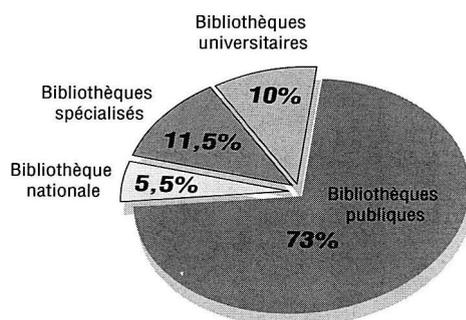
Assemblées générales

Rapport d'activité 1991-1992

par Françoise Danset

La vie de l'association

Le nombre d'adhérents pour l'année 1992 est de 2225 répartis comme suit :



Pas d'élections nationales cette année, les groupes et les sections ont procédé à leur renouvellement partiel. Le Conseil national s'est réuni 4 fois et le Bureau s'est retrouvé très régulièrement tous les mois.

■ La vie des groupes régionaux

Selon la tendance déjà amorcée l'année passée, la vie des groupes régionaux s'est intensifiée. Journées d'étude, séminaires, rencontres à propos des statuts se sont multipliés. (signalons notamment le séminaire pré-congrès du groupe Alsace).

Les membres de l'ABCDEL devraient revenir collectivement au sein de l'ABF, et la fusion des 2 associations sera étudiée lors d'une prochaine assemblée générale. Un groupe ABF/Réunion a été créé en août 1991.

Le 2^e séminaire regroupant les responsables des groupes régionaux et le Bureau national s'est tenu à Nancy les 14

et 15 décembre derniers. Une importante réflexion s'est engagée sur la représentativité des groupes au sein des instances nationales, réflexion qu'il importe de reprendre et de mener à bien en termes de réforme.

Outre les déplacements nombreux que peuvent faire les membres du Bureau en région, et la participation assidue des présidents de groupes régionaux aux réunions du Conseil national, ces séminaires sont désormais un élément majeur de la vie de l'association.

■ La vie des sections

Les assemblées générales de chacune des 4 sections rendront compte précisément de leurs activités durant l'année écoulée.

Soulignons simplement que si chacun a mené son travail au sein de ses propres instances (Bureau et Conseil d'administration), et avec ses propres adhérents : journées d'étude, visites, les sections travaillent de plus en plus de façon thématique et transversale sur les grands sujets qui préoccupent toute la profession.

D'où la réflexion engagée sur les questions : faut-il refondre en une seule section des bibliothèques d'étude et de recherche, les trois sections BN, BU et BS? Faut-il modifier les statuts de façon à mieux répartir les voix du Conseil national entre les régions et les sections ?

Il s'agit bien entendu d'un débat de fond que nous allons engager dès maintenant, afin de définir des objectifs clairs et des réformes de structures à mettre en place de façon durable à échéance de 2 ans.

■ Le secrétariat, le fonctionnement

Installée dans ses murs depuis janvier 90, l'ABF est encore à la recherche de son mode de fonctionnement définitif. Le secrétariat s'est étoffé avec l'arrivée en janvier 92 d'une troisième secrétaire, Séraphine Amoussou, chargée à temps partiel de gérer les fichiers et tenir le secrétariat de la formation élémentaire, ainsi que le secrétariat du bulletin.

Le secrétariat permanent de l'ABF a pris de l'assurance, les compétences de Dominique et d'Olivia se sont renforcées. Elles répondent, conseillent, organisent, elles sont responsables de la note d'informations, de l'organisation du congrès, de la gestion des plannings, de la gestion des fichiers des adhérents, du secrétariat du Bureau, du Conseil national, des commissions et de l'ensemble de la communication.

Mais certaines tâches restent trop lourdes pour être encore assurées bénévolement, qu'il s'agisse de l'édition du bulletin ou d'activités relevant du Bureau national. L'ABF n'a pas encore suffisamment renforcé son encadrement permanent.

■ L'action La politique générale

Les prises de position :

L'ABF a été amenée à se prononcer plusieurs fois, et non sans discussion particulièrement vives, sur les projets de la Bibliothèque de France, sur les problèmes posés par l'intégration dans les nouveaux statuts professionnels, sur les concours et sur les nouvelles formations professionnelles, sur le projet de refonte de la DLL et du CNL.

Les contacts et rencontres entre les membres du Bureau et les autorités de tutelle ont été nombreux avec : le Conseiller du Ministre de la Culture, la DLL, la DPDU, la DGCL, le CNFPT, l'ENS-SIB, le SNE.

Ces entrevues ont généré le plus souvent de bons dialogues, et ont contribué à faire connaître nos points de vue, ou à les faire reconnaître, et inversement à mieux comprendre les objectifs et l'action des administrations.

Nous avons aussi fait parvenir aux représentants français de la commission du Parlement européen, un message sur notre opposition totale à l'établissement de

droits sur les prêts effectués dans les bibliothèques ; opposition qui n'a pas été entendue puisque la directive a été très largement votée. Nous en attendons les effets.

A côté ou en amont de ces prises de position, nous avons travaillé en Bureau, en groupes de travail, en délégations ou en commissions sur les grands dossiers du moment. Ce fut en particulier la mise en place de tout un système d'information, d'observation et de conseil sur les nouveaux statuts, et les processus d'intégration. Ce système s'est articulé autour de Dominique Lahary, membre du Bureau national et de correspondants en régions. La note d'informations a servi de support à ces travaux. L'ensemble a, semble-t-il, particulièrement bien fonctionné.

En ce qui concerne le dossier de la formation professionnelle, le chantier reste largement ouvert, et si notre déception était grande au congrès de Dijon de ne pouvoir tableur sur des statuts définitifs, elle est grande encore aujourd'hui de voir que, excepté pour le statut et les programmes de l'ENS-SIB pour la formation des conservateurs, rien n'est encore arrêté pour la formation des bibliothécaires et des deux cadres B.

L'association a continué à participer régulièrement :

- aux travaux du CFPPA (Comité Français de Pilotage du Plan d'Action de la CEE pour les Bibliothèques), représentée par Pascal Sanz ;
- à la Commission pédagogique nationale qui détermine le devenir des centres régionaux de formation, représentée par Jean-Claude Annezer ;
- au Conseil d'administration du Centre National des Lettres, représentée par Alain Pansu ;
- au Conseil supérieur des bibliothèques, en la personne de sa présidente. Le CSB a mené cette année deux importants dossiers : la publication d'une "charte des bibliothèques" et le rapport sur la Bibliothèque de France. Dossiers particulièrement difficiles sur lesquels les discussions ont été vives, et où le point de vue de l'ABF a pu être entendu. Dossiers sur lesquels le débat reste ouvert.

L'ABF collabore aux travaux entre associations nationales :

les statuts de l'interassociation sont presque prêts, il s'agit pour notre assem-

blée générale de se prononcer et de déterminer le rôle que l'ABF entend jouer au sein de cette nouvelle instance, et de lui assigner des missions.

En partenariat avec l'Association des libraires de jeunesse, les 4e prix sorcières ont été attribués le 11 mai dernier dans la cour du n°7 de la rue des Lions Saint-Paul, en présence des auteurs, des éditeurs et de nombreux amis libraires.

■ L'activité internationale

Participation aux différentes fédérations internationales :

- IFLA : forte participation française au congrès de Moscou qui a vu une prise de participation très importante de membres de l'ABF à des postes de responsabilité dans les comités permanents et tables rondes.

Pour chacun d'entre eux, cela implique en général une réunion de plusieurs jours au printemps, et la participation aux congrès. Aussi serons nous particulièrement nombreux à New-Delhi. 12 adhérents de l'ABF ont reçu l'aide financière du CORI, et 2 membres du Bureau seront pris en charge par l'ABF.

- EBLIDA : European Bureau of Library Information and Documentation Associations. La fédération européenne d'associations va naître officiellement dans quelques jours. Elle a pour objectif de représenter les professions auprès de la Communauté européenne et sera composée de membres actifs et de membres associés. L'ABF, représentée par Pascal Sanz et Francés Salinié, a activement participé à la constitution de cette fédération au sein d'un groupe de travail, elle sera membre du comité exécutif. Avant même d'être constituée, l'EBLIDA, provisoirement abritée à La Haye, a attiré l'attention des associations sur le projet de directive européenne sur le droit de prêt dans les bibliothèques.

- Les fédérations francophones : l'ABF continue d'être représentée à l'ABCDEF (association des responsables de bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française) par Alban Daumas.

Elle a participé en la personne de sa présidente, élue au conseil d'administration en remplacement de Jacqueline Gascuel, à l'assemblée générale de la FABADEF (Fédération des Associations de bibliothé-

caires, archivistes, documentalistes d'expression française) à Rabat du 20 au 22 février dernier.

Participation à des échanges spécifiques :

Cette année a été marquée par des échanges particulièrement développés avec la Grande Bretagne

- congrès des bibliothèques universitaires à Aberdeen du 26 au 30 mars, dans le cadre des échanges réguliers entre nos deux pays et qui ont lieu tous les deux ans. Le précédent congrès s'était tenu à Caen en 1990.

- congrès franco-écossais qui va se tenir à Peebles, près d'Edimbourg du 5 au 11 juin prochain pour lequel la participation française va être d'une trentaine de personnes, et de 6 bibliobus. Le thème du congrès est la coopération entre la France et l'Ecosse : chaque pays s'attachera à mettre en valeur ses points forts en matière de pratiques professionnelles et identifiera les domaines de coopération future. Ces deux temps forts sont le fruit du travail constant d'échanges qui se fait par l'intermédiaire du British Council et de sa représentante à Paris Francés Salinié, qui organise annuellement une rencontre à Paris et une rencontre à Londres.

Participation à des échanges réguliers :

- L'ABF a participé à plusieurs congrès

d'associations de pays de voisins : Allemagne, Portugal. Elle s'est malheureusement récusée dans plusieurs cas (Suisse, Italie, Espagne), faute de représentants du Bureau disponibles pour se déplacer.

- L'ABF enfin a beaucoup reçu : visites de collègues italiens, tunisiens, accueil d'un stagiaire péruvien boursier de l'IFLA, et d'un stagiaire cambodgien, de stagiaires de l'UNESCO, du Ministère des Affaires étrangères, etc...

■ La formation professionnelle

L'homologation de la formation élémentaire a été publiée au Journal Officiel du 13 octobre 1991 sous le titre "formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèques". Le diplôme est ainsi homologué au groupe V, avec rétroactivité. Il donne accès au concours externe d'agent qualifié du patrimoine de la fonction publique territoriale.

La formation élémentaire s'est totalement réorganisée ces 2 dernières années. L'homologation du diplôme rendait en effet nécessaire un contrôle national sur l'ensemble du fonctionnement de la formation.

Le Conseil de perfectionnement est chargé du contenu pédagogique et de l'organisation des examens, tandis que la commission formation élémentaire, dirigée par Geneviève Boulbet, continue à préparer

les conditions de la formation : formation des formateurs, outils pédagogiques, liaison avec le Bureau national.

Sont prêts pour la rentrée prochaine : le dossier d'ouverture d'un centre de formation, le livret pédagogique de catalogue. Le mémoire de fin d'étude de l'ENSB de Françoise Hecquard sur la formation élémentaire est publié par les soins de l'ABF, il est d'ores et déjà disponible.

Enfin un nouveau chantier s'est ouvert en septembre dernier, celui de la formation des "médiateurs du livre dans les quartiers". Ce projet a été confié, à la demande de l'Association ATD Quart Monde, par le Ministère de la Culture à 2 organismes de formation ABF et ISIS/CREAI (institut supérieur d'interventions sociales). Il s'agit d'accueillir pour une formation en alternance (une semaine de cours à Paris, trois semaines de stage en bibliothèque ou dans les quartiers), pendant 2 ans, des jeunes gens ayant une expérience d'animation de bibliothèque de rue, et destinés à assumer un rôle de médiateurs entre l'institution bibliothèque et les populations exclues de la culture dans les quartiers défavorisés. 14 stagiaires sont actuellement en formation. L'ABF a confié à Jehanne Borycki l'élaboration et le suivi de cette formation en collaboration avec l'association ISIS/CREAI.

Par ailleurs, l'ABF a organisé pour 20 personnes des centres culturels français à l'étranger, une formation de 5 jours qui s'est déroulée au Salon du Livre, puis dans ses locaux, suivie d'une semaine de stage en bibliothèque. Ce stage semble avoir donné toute satisfaction, c'est une activité qu'il faudra développer.

■ Les publications

Le *Bulletin d'informations* a connu lui aussi un certain nombre de modifications en devenant thématique et en augmentant considérablement le nombre de ses abonnements. C'est actuellement Jacqueline Gascuel qui assure la très lourde charge de rédacteur en chef, charge partagée par un comité de rédaction qui demande encore à être étoffé.

Outre les abonnés adhérents de l'association, le *Bulletin* compte maintenant plus de 500 abonnés, preuve de son intérêt et de sa vitalité, mais aussi travail supplémentaire de gestion.

Le problème non résolu à ce jour reste celui de la collecte et de la saisie des textes. Des moyens supérieurs doivent impérativement être dégagés pour faire face à ce travail.

La *Note d'informations* a essentiellement servi de support d'information dans le contexte des modifications statutaires. L'objectif annoncé de la rendre plus régulière, plus fréquente, plus proche de la vie de l'association et de l'actualité n'a pas été totalement atteint. Là encore se pose un problème de moyens.

Enfin si la 9e édition du *Métier de bibliothécaire* est parue à la fin de l'année 1991, le chantier a été ouvert pour la refonte de ce manuel dont le niveau serait relevé pour étude niveau B, voire A, tandis que les premiers livrets pédagogiques plus spécialement destinés à la formation élémentaire voient le jour actuellement.

La brochure sur les bibliothèques de comités d'entreprises a été tirée à 5000 exemplaires, elle est disponible à l'ABF. C'est un remarquable travail d'enquête et d'analyse sur la lecture en entreprise ; enquête réalisée par l'ABF et la section des bibliothèques de C.E., à la demande et avec le financement et la participation de la DLL.

■ La réflexion

Les travaux des commissions

Il a été convenu de donner un lieu et un

temps d'information et de débat à chaque responsable de commission lors de la dernière journée du congrès. Ceci doit me permettre d'alléger le rapport général d'activité car les commissions ou groupes de travail étaient au nombre de 8 au départ, et de 9 puisque nous donnerons la parole à Jehanne Boricky, notre chargée de mission pour la formation des médiateurs en bibliothèques d'ATD Quart monde.

Ce système de groupes de travail thématiques que nous avons mis en place dès 1989 nous a rendu de grands services : il a permis de nourrir la réflexion de l'association sur tous les grands problèmes d'actualité et de l'enrichir de la collaboration de personnalités extérieures.

Régulièrement tenus à jour et diffusés, les compte-rendus de réunions, et les publications réalisées par certains groupes de travail représentent un élément positif et concret de la vie et du travail de l'association.

Il importe que chaque adhérent puisse prendre connaissance du contenu des travaux des groupes qui l'intéressent, qu'il puisse en débattre, apporter son point de vue, décider éventuellement de collaborer à l'avenir. Toutes les commissions sont ouvertes et de nouvelles compétences y sont attendues.

Commission "Bibliothèque de France"

Elle s'est réunie, sous la direction d'Alban Dumas tous les mois à partir du 17 décembre, c'est à dire au lendemain même du Conseil national consacré à la Bibliothèque de France.

Elle a été entendue par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 janvier.

Ouverte à tous, la commission s'est engagée à traiter des questions de fond. Elle continuera à se réunir autant qu'il le faudra pour faire entendre les idées et les opinions des professionnels sur ce grand dossier.

Commission "Accès des personnes handicapées aux bibliothèques"

Dirigée par Marie-Cécile Robin, elle a pour objectif d'effectuer une étude des conditions actuelles de l'accès par type de handicap, incluant le problème des personnes âgées, et par type de bibliothèques, et d'élaborer un mémento susceptible de recommander des solutions concrètes aux responsables politiques, administratifs et professionnels.

Cette commission a pour particularité de réunir de nombreuses personnalités et

associations spécialisées extérieures à l'ABF, que je remercie vivement de leur participation. Je citerai l'association des donneurs de voix, l'AGATE, le CNTRHI (Centre National Technique de Recherche sur les Handicaps et l'Inadaptation), le CLEIRPPA (Centre de liaison, d'information et de recherche sur les problèmes des personnes âgées), etc...

Commission "Gratuité et coût des services"

Cette commission vient d'engager ses travaux sous la direction d'Alain Massuard. Elle souhaite à la fois réaffirmer le principe de gratuité, et engager une réflexion sur le coût des services, la logique économique de la répartition des coûts, la logique de service public.

Un nouveau groupe de travail vient de démarrer qui s'est réuni deux fois, sur l'information bibliographique et les formats. Il étudiera la politique actuelle d'information bibliographique ; choix des formats et pertinence des supports. Il en appréciera la cohérence notamment du point de vue de la qualité de l'information récupérée et de la mise en place des réseaux. Il pourra élaborer des propositions de refonte et d'infléchissement de cette politique.

Les travaux des trois commissions, "Formation élémentaire", "Structures et contenus des formations", "Internationale" avec ses sous-groupes "Francophonie", "Europe" et "IFLA", sont plutôt à examiner sous l'angle de la politique de l'association sur ces thèmes particuliers : il s'agit en effet de commissions permanentes qui permettent à l'ABF d'agir et de se déterminer dans ces domaines.

Signalons également que le projet de "Bibliothèque nationale des arts" est suivi de près par la sous-section des bibliothèques d'art, et qu'il a donné lieu le 12 décembre 1991 à une journée d'étude qui a rassemblé plus de 250 personnes.

En conclusion, soulignons à nouveau le développement continu que connaît l'ABF depuis quelques années. Par le nombre de ses adhérents, par l'importance de ses activités dans les régions, par l'intense travail mené au sein des commissions, par les nombreux contacts qu'elle entretient, l'association des bibliothécaires français représente, plus que jamais, un partenaire essentiel, sinon obligé, de toutes les professions du livre.